	CONDITIONS GENERALES	Code : OA-CV-MCC
	Vente	Ver : 00 Date : Page : 1 / 5

CONDITIONS GENERALES DE VENTE

La société OPTIC ALIZE SARL, dont le siège social est situé sur l'Avenue Pascal ZAGRE, quartier Socogib Ouaga 2000, porte n°58. Immatriculée sous le **numéro RCCM** BF OUA 2017 B 4134 et **IFU** 00091078C.

Téléphone : +226 75 09 39 39

Adresse électronique : opticalize@opticalize.com

Adresse postale : 01 BP 3310 Ouagadougou 01 Burkina FASO

DÉFINITIONS

CGV : Conditions Générales de Vente.

Client : personne physique majeure détenant la pleine capacité juridique et morale.

Produits : Tout article, bien ou service, commercialisé dans les agences Optic Alizé.

UEMOA : Union Économique et Monétaire Ouest Africaine.

La Société : Optic Alizé SARL.

Référence normative : Norme ISO 9001 :2015 / Norme ISO 13485 :2016

PRODUITS ET SERVICES

Pack Duo : Offre commerciale incluant l'achat d'une (01) monture de marque et deux (02) verres correcteurs de la gamme optimale, donnant droit à un équipement optique supplémentaire de la gamme Alizé.

Pack Naana : Offre commerciale qui s'adresse aux agents du secteur public et privé, aux retraités et aux personnes à petit budget.

Pack Elève Étudiant : Offre commerciale incluant l'achat d'une (01) monture et deux (02) verres correcteurs de la gamme Alizé

Lunettes Blue Protect : équipement optique sans correction équipé d'un traitement contre la lumière bleue.

Livraison en 24H/ 72H : service express de livraison

Ces produits et services sont soumis aux modalités d'applications disponible en agence

ACCEPTATION DES CGV

Les présentes conditions générales de vente annulent et remplacent toutes conditions ou documents antérieurs et s'appliquent à toutes les commandes de Produits réalisées dans toutes les agences OPTIC ALIZE de l'espace UEMOA.

Les présentes CGV régissent l'ensemble des relations entre la Société et les Clients.

Elles ont pour finalité d'informer sur les conditions et modalités de vente, de paiement, de livraison et de retour des produits commandés.

Lors de la validation de toute commande, le Client certifie avoir accepté les présentes CGV, sans toutefois que cette acceptation soit conditionnée par une signature de sa part.

Les CGV pourront faire l'objet de mises à jour ou de modifications sans préavis.


Les CGV applicables et opposables aux Clients sont celles en vigueur au moment de la passation de la commande et du règlement.

Le Client dispose de la faculté de sauvegarder et d'imprimer les présentes CGV sur simple demande à l'adresse suivante : opticalize@opticalize.com

OBJET

Optic Alizé propose la vente de produits d'optique lunetterie, des lunettes de soleil non correctrices et des produits d'entretien. La vente et la livraison des produits n'est possible que dans une agence Optic Alizé ou dans tout autre lieu où le Client en fera la demande après règlement intégral de sa commande.

Optic Alizé commercialise des produits certifiés ISO 13485 :2016 et ISO 9001 : 2015.

	CONDITIONS GENERALES	Code : OA-CV-MCC
	Vente	Ver : 00 Date : Page : 2 / 5

La vente des verres correcteurs et d'une monture optique étant considérée comme un produit paramédical, la facturation exclut l'imposition de la TVA.

La commercialisation d'une monture optique ou d'une monture solaire sans ordonnance est soumise à la TVA en vigueur (18% du montant hors taxe).

Les produits d'entretien et accessoires sont également soumis à la TVA en vigueur.

Les prix indiqués sur les montures optiques sont mentionnés Hors TVA.

Les prix indiqués sur les montures solaires, produits d'entretien et accessoires sont mentionnés TVA incluse.

Le Client est seul responsable de son choix de produits, de l'adéquation à ses besoins et de l'utilisation conformément aux indications de Optic Alizé.

La responsabilité de Optic Alizé ne pourra être engagée à cet égard.

Les lunettes optiques

Les lunettes optiques vendues chez Optic Alizé sont certifiées ISO 13485 :2016 et ISO 9001 : 2015 et sont conçues pour être adaptées à des verres correcteurs.

Les verres correcteurs

Les verres correcteurs sont vendus conformément aux besoins optiques du Client et suivant les exigences du prescripteur.

Les traitements applicables aux verres

Les traitements applicables aux verres sont vendus en supplément.

Les lunettes de soleil

Les verres de lunettes de soleil certifiés ISO 13485 :2016 et ISO 9001 : 2015 sont conçus pour protéger le porteur contre l'action dangereuse des rayons du soleil.

La vérification de la vue

La vérification de la vue n'est pas un acte médical. Elle permet le renouvellement des lunettes mais ne remplace pas un suivi régulier par votre médecin ophtalmologiste.

Un optométriste diplômé est habilité à réaliser la vérification de la vue, si le Client ne présente pas de pathologie oculaire, Optic Alizé se réserve le droit d'exécuter la prescription.

Validité des Ordonnances

La validité d'une ordonnance prescrite par un médecin ophtalmologiste est de 02 ans avant l'âge de 40 ans et 01 an à partir de 40 ans.

PROCÉDURE D'ACHAT EN MAGASIN

Lors de la passation de la commande, le Client certifie être en possession d'une prescription médicale dûment délivrée par un médecin ophtalmologiste.


1ère étape :

Le Client choisit sa monture avec l'aide d'une personne compétente ou d'un opticien.

En fonction de la prescription et des conseils du commercial, le Client portera son choix sur ces verres correcteurs.

Le commercial renseigne la correction du client et la référence de tous les produits choisis au préalable par le Client sur la facture proforma.

Conformément à la réglementation commerciale, il est établi une facture proforma gratuite avant la conclusion de la vente. La facture proforma est remise en original au Client qui en prendra connaissance. La facture proforma ne comprend pas les frais de livraison en cas de livraison en dehors du réseau des agences Optic Alizé.

	CONDITIONS GENERALES	Code : OA-CV-MCC
	Vente	Ver : 00 Date : Page : 3 / 5

La facture proforma est valable 1 (un) mois sauf lors d'une opération commerciale ; la validité de la facture proforma correspond à la durée de l'opération commerciale en cours.

Les prix sont indiqués en FCFA, HT. Selon la nature de l'achat, la TVA sera applicable conformément à la réglementation en vigueur au Burkina Faso. Tout changement du taux de TVA applicable sera automatiquement répercuté sur les Produits.

2ème étape : Vos informations

Lors de la validation de la commande par le Client, le Client se verra obligé de communiquer au Commercial toutes informations personnelles utiles à bonne fin : sa date de naissance, son adresse e-mail, son numéro de téléphone fixe et mobile, sa profession.

Le Client autorise le Commercial à relever à l'aide d'instruments optique les informations nécessaires au montage de l'équipement (écart pupillaire, hauteur, angle pantoscopique etc).

Optic Alizé s'interdit de communiquer les informations à des tiers sans l'autorisation écrite préalable du Client.

3ème étape:

Confirmation de la commande

Le Client reçoit une facture proforma selon son choix de monture et des verres correcteurs.

Les prix de vente peuvent être modifiés par La Société à tout moment.

Aucune monture ne peut être réservée sans avoir versé une avance d'au moins 50 % de la valeur HT du Produit ou sur présentation d'un bon de commande.

LES AVANTAGES

Les avantages offerts pour l'achat d'un équipement optique sont détaillés comme suit :

1. AVANTAGE ARGENT

- Garantie 1 an
- Entretien gratuit

Pour vous assurer un confort optimal et permanent Optic Alizé est à votre disposition pour effectuer tous les réglages nécessaires dont :

- L'ajustage
- Le rhabillage
- La visserie
- Les plaquettes
- Les manchons défaillants ainsi que le nettoyage complet de votre équipement.

➤ GARANTIE CASSE & RAYURES DES VERRES

Garantie casse limitée à 50% du prix réel des verres une fois par an et par verre ;

Garantie rayure à 100% les trois (3) premiers mois et limitée à 50 % du prix réel les fois suivantes ;

➤ GARANTIE ERREUR DE PRESCRIPTION ET OU INADAPTATION


Optic Alizé s'engage au remplacement de vos verres à hauteur de 50% du prix réel suite à une erreur de prescription.

2. AVANTAGE OR

- Garantie 3 ans
- Entretien gratuit

Pour vous assurer un confort optimal et permanent Optic Alizé est à votre disposition pour effectuer tous les réglages nécessaires dont :

- L'ajustage
- Le rhabillage
- La visserie
- Les plaquettes

	CONDITIONS GENERALES	Code : OA-CV-MCC
	Vente	Ver : 00 Date : Page : 4 / 5

- Les manchons défaillants ainsi que le nettoyage complet de votre équipement.

➤ **GARANTIE CASSE & RAYURES DES VERRES**

En cas de casse et sur présentation de vos verres, Optic Alizé procèdera à leur remplacement (correction et traitements identiques) à hauteur de 100% à la première casse puis moyennant une franchise de 50% à la charge du client applicable sur le prix réel des verres les autres fois.

Garantie rayure limitée à 100% une fois les trois premiers mois suivant la date de livraison puis moyennant une franchise de 50% à la charge du client applicable sur le prix réel des verres les autres fois.

➤ **GARANTIE ERREUR DE PRESCRIPTION ET OU INADAPTATION**

Optic Alizé s'engage au remplacement de vos verres à hauteur de 100% du prix réel suite à une erreur de prescription.

➤ **GARANTIE PERTE/VOL**

En cas de vol ou de perte de votre équipement et sur présentation de la déclaration de perte ou de vol, Optic Alizé s'engage au remplacement de vos verres dans la limite de une fois (Corrections et traitements identiques). La garantie perte et vol est valable dans la limite de la garantie de votre équipement.

Le remplacement de la monture reste à l'entière charge du client.

INDISPONIBILITÉ DES PRODUITS APRÈS LA COMMANDE

Dans l'éventualité d'une indisponibilité totale ou partielle de produits après la réalisation de la commande, le Client en sera informé par e-mail ou par téléphone. Un nouveau délai de livraison sera communiqué au client.

4ème étape : Livraison

La Société procède à la livraison des équipements optiques dans son réseau d'agence Optic Alizé dans un délai minimum de 24h.

Dans l'hypothèse où le Client choisit une livraison en dehors du réseau de Optic Alizé, il en prendra l'entière charge et responsabilité.

Dès que la commande est mise à disposition en agence, un appel téléphonique sera adressé au Client l'informant de la disponibilité de sa commande.

Passé un délai d'un (01) an, Optic Alizé décline toute responsabilité en cas de non-conformité et/ou d'inadaptation à l'équipement optique.

Il appartient au Client de vérifier l'état physique de l'équipement lors de la livraison.

En cas d'inadaptation, le Client se rendra chez son médecin ophtalmologiste dans un délai maximum de 30 jours après la livraison ;

En cas de non-conformité du Produit d'un point de vue optique, le Client devra faire une réclamation à Optic Alizé dans un délai de 45 jours suivant la réception de l'équipement en précisant les raisons de la non-conformité.

En cas de détérioration du produit d'un point de vue physique, le client devra faire la réclamation à Optic Alizé dans un délai de 45 jours.

Aucune livraison sans solde ne pourra être autorisée sans l'autorisation de la Direction de Optic Alizé.

5ème étape : Moyen et conditions de Paiement

Les moyens de paiement :

Les moyens de paiement acceptés sont : espèces, chèques, virement bancaire, carte bancaire, paiement électronique, bons de commandes d'un organisme dûment identifié et certifié par Optic Alizé.


Aucun autre moyen de paiement n'est accepté.

Les conditions de paiement :

Le prix facturé est celui indiqué sur la facture proforma, sauf en cas de modification ultérieure.

La commande est payable comptant (100% de la facture) ou en 2 tranches.

La 1^{ère} tranche doit correspondre à au moins 50% du montant de la facture proforma pour que la commande soit prise en compte.

	CONDITIONS GENERALES	Code : OA-CV-MCC
	Vente	Ver : 00 Date : Page : 5 / 5

Le client tiers payant doit s'acquitter de 50% au moins du montant de sa quote part due pour que la commande soit prise en compte.

Le reliquat est exigible lors de la livraison de l'équipement optique.

Le Client est invité à vérifier sa solvabilité en cas de paiement par chèque.

Dans certains cas, notamment pour défaut de paiement, informations erronées ou tout autre problème lié à l'achat, Optic Alizé se réserve le droit de suspendre la livraison de la commande jusqu'à la résolution du problème sans préjudice de tous dommages et intérêts que pourrait solliciter le Client.

Optic Alizé conserve la propriété pleine et entière des produits vendus jusqu'à l'encaissement intégral du prix de la vente.

EN CAS DE RÉCLAMATION

Pour toute réclamation concernant un achat :

- Envoyer un mail au service client : info@opticalize.com
- Par téléphone : +226 75 09 39 39
- Par courrier : 01 BP 3310 Ouagadougou 01 Burkina Faso

Dernière mise à jour : 14 Janvier 2025.